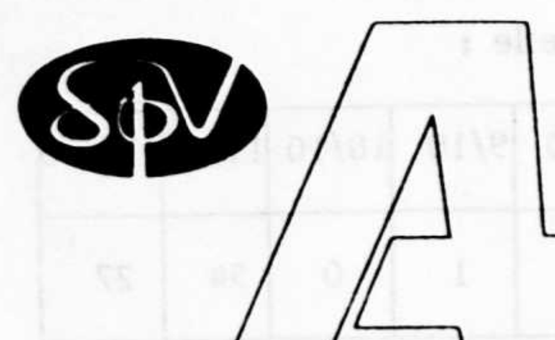
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE - SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX.

DLP 21-10-87046502



Avertissements® agricoles

Abonnement annuel : 160,00 F
à l'ordre
Régisseur de Recettes
D.R.A.F. du Nord Pas-de-Calais

SERVICE REGIONAL DU NORD-PAS-DE-CALAIS
Cité Administrative - 59048 LILLE Cedex - Tél. (20) 52.00.25
STATION D'AVERTISSEMENTS
LABORATOIRE REGIONAL D'ANALYSES PHYTOSANITAIRES
Z.A.L. - Rue Roger-Salengro - 62750 LOOS-EN-GOHELLE - Tél. (21) 28.27.27

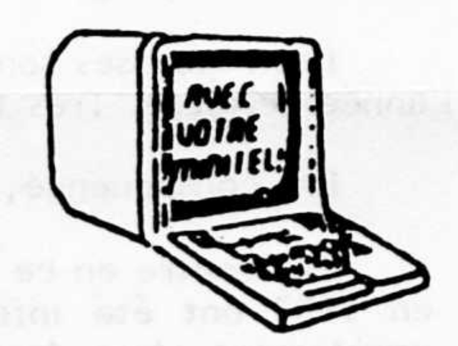


ISSN 0757-6609 Imprimerie de la Station Nord - Pas-de-Calais - Picardie - Directeur-gérant Ch. de la MESSELIERE - © Service de la Protection des Végétaux Arras 1985 - Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation

spécial grandes cultures

BULLETIN TECHNIQUE N° 30 DU 15 OCTOBRE 1987

COLZA : Désherbage
ORGE D'HIVER : Peu de pucerons



POUR LES AVERTISSEMENTS TELEMATIQUES APPELEZ le 36 15 CODE ARTEL OU CODE EDIMK

COLZA

Stade 6 feuilles très souvent dépassé. Les conditions de végétation sont excellentes. La croissance est rapide

Les Altises ont été observées en faible nombre et quelques morsures ont été couramment notées sur les premières feuilles, sans gravité. Les conditions météorologiques ont été peu favorables à l'activité de l'altise et ont par contre bénéficié à la végétation.

Le principal ravageur à craindre en ce moment est **la limace**. Les populations sont importantes, en particulier dans tous les secteurs d'argile à silex (Hucqueliers, Fruges, etc ....). Les produits utilisables et les conditions d'emploi ont été présentés dans nos précédents bulletins.

Les mauvaises herbes aussi profitent du temps poussant. Pour tous les colzas semés en dates et conditions normales pour la région, les applications d'herbicides en post-levée peuvent être entreprises sans trop tarder, surtout sur dicots.

Quelques symptômes de mildiou des crucifères : tache blanc-gris pulvérulente sur le dessous des feuilles. Intervention inutile.

Pucerons verts : apparition en nombre sur les colzas cette année, ce qui constitue un fait nouveau pour la région. La principale espèce en cause est Myzus Persicae. Pas de nuisibilité marquée, ne pas intervenir.

Nombreuses galeries de **mouches mineuses** dans les feuilles. Sans gravité apparente.

ESCOURGEONS - ORGES D'HIVER

Excellente levée enregistrée partout. Le stade dominant est le stade 1 feuille - levée en cours. Quelques semis précoces (rares) sont plus avancés.

PUCERONS NOIRS (Rhopalosiphum padi).

Rappelons que ce puceron est le vecteur de la Jaunisse Nanisante. Cette maladie à virus a été à l'origine de quelques dégâts sur le Littoral (Calaisis, Montreuillois) en 1986-1987, la situation étant beaucoup plus saine ailleurs.

P.1.115

Dernières données du piège à succion de Loos-en-Gohelle :

Date	30/9	1/10	2/10	3/10	4/10	5/10	6/10	7/10	8/10	9/10	10/10	11/10	12/10
Rhopalosiphum padi	8	12	22	42	86	77	9	0	0	1	0	54	27

Petit vol jusqu'au 5 octobre, date à laquelle peu d'escourgeons étaient levés. Arrêt total du vol pendant 5 jours à cause de la tempête, puis début de reprise.

A titre indicatif, quand le vol est bien enclanché, les captures sont de 150 à 1000 en moyenne.

Nos comptages en parcelles font état de très faibles contaminations.

Les repousses sont de manière générale peu virosées, sauf dans les secteurs contaminés l'année dernière. Très faibles populations de pucerons hébergées sur ces repousses.

En conséquence, il est inutile de précipiter les traitements pour le moment.

Par contre en ce qui concerne **le désherbage**, il est bon de rappeler que de nombreux blés en 1987 ont été infestés par les vulpins. Ces mêmes vulpins en surnombre, lèvent très rapidement dans les parcelles d'escourgeon ainsi que beaucoup d'autres mauvaises herbes.

Les desherbages de post-levée devront être pratiqués rapidement dès le stade 3 feuilles. Ne pas réduire les doses, si les vulpins sont nombreux.

<u>Tableau des insecticides homologués contre les pucerons</u>
<u>Vecteurs de la Jaunisse Nanisante</u>

Matière Active	**Dose/ha de m.a.**	**Spécialités commerciales**	**Dose/ha de S.C.**
fenvalerate	25 g	SUMICIDIN 10 (Agrishell)	0,25 l
deltamethrine	7,5 g	DECIS CE (Procida)	0,3 l
cyfluthrine	15 g	BAYTHROID (Bayer)	0,3 l
fluvalinate	48 g	MAVRIK (Sandoz)	0,2 l
cyhalothrine	7,5 g	KARATE (Sopra)	0,15 l
bifenthrine	7,5 g	TALSTAR (Pépro)	0,075 l
cypermethrine	20 g	Diverses spécialités	
bromophos méthyl	375 g	Diverses spécialités	
permethrine	62,5 g	AMBUSH (La Quinoléine)	0,25 l

<u>DERNIERE HEURE</u> : AGRISHELL annonce l'arrivée sur le marché d'un nouvel insecticide homologué pour cet usage :

SUMI-ALPHA à 0,25 l/ha